

Séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Isabelle Charette et monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2020-07-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 1er et 22 juin 2020

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} et 22 juin 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2020

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2020.

2020-07-02

Demande d'usage conditionnel et de permis PIIA- lot 3 065 349 - 561, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de permis PIIA présentée par le *Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 349 (561 rue Notre-Dame), deux habitations multifamiliales de huit logements en remplacement de la résidence unifamiliale ;

ATTENDU que les plans présentés démontrent un manque d'espace pour les opérations de déneigement et d'enlèvement des ordures ;

ATTENDU que cette situation risque d'accentuer le problème de stationnement dans la rue ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux usages conditionnels, par lequel les personnes intéressées à cet usage conditionnel étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal refuse les demandes d'autorisation d'un usage conditionnel et de permis PIIA aux fins d'aménager sur le lot 3 065 349 deux habitations multifamiliales de huit logements en remplacement de la résidence unifamiliale, telles que présentées par le *Groupe Evex*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-03

Demande d'autorisation de démolition - 561, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par le *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 561, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction de deux habitations multifamiliales de huit logements en remplacement de la résidence unifamiliale ;

ATTENDU le refus dudit projet de construction en usage conditionnel ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend refuser la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal refuse la demande de démolition de l'habitation unifamiliale située au 561, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-04

Demande de dérogation mineure - 80, chemin Boisjoly

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Marcel Labelle* ;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le terrain du 80, chemin Boisjoly tout en conservant une largeur de 30,39 mètres, en bordure du chemin, au lieu de 50 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement RRU3-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 80, chemin Boisjoly, telle que présentée par *monsieur Labelle*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-05

Demande de dérogation mineure - 141, terrasse Gravel

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Josée Lortie* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'installer, au 141, terrasse Gravel, deux gazebos au lieu d'un seul, ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du *Règlement de zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que l'un de ces gazebos présente une superficie de 19 mètres carrés au lieu de 18 mètres carrés, ce qui déroge aussi à l'article 4.3.2.6 du *Règlement de zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 141, terrasse Gravel, telle que présentée par *madame Lortie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-06

Demande de dérogation mineure - 480, rue des Riverains

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Marie-Ève Gosselin et monsieur Stéphane Breault* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 480, rue des Riverains, un gazebo d'une superficie de 58 mètres carrés au lieu de 18 mètres carrés et d'une hauteur de 4,9 mètres au lieu de 3,7 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du *Règlement de zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 480, rue des Riverains, telle que présentée par *madame Gosselin et monsieur Breault*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-07

Demande de dérogation mineure - 191, rue Poliquin

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Jean-Sébastien Thouin* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 191, rue Poliquin, un garage détaché dont la hauteur atteint 5,3 mètres au lieu de

5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 191, rue Poliquin, telle que présentée par *monsieur Thouin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-08

Demande de permis PIIA - lot 4 404 683 - rue de la Petite-Rivière

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les Habitations Entourages* ;

ATTENDU que le projet a pour but de construire une habitation multifamiliale de six logements sur le lot 4 404 683 situé sur la rue de la Petite-Rivière ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans de construction, préparés par Mireille Asselin, architecte, dossier 19018, d'une habitation multifamiliale de six logements sur le lot 4 404 683, situé sur la rue de la Petite-Rivière, ainsi que le plan d'implantation préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, portant la minute 27612.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-09

Demande de permis PIIA - 1936, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Viky Aubert et monsieur Dany Ménard* ;

ATTENDU que le projet vise l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1936, rue Notre-Dame par l'ajout d'un garage intégré et d'un deuxième étage ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 1936, rue Notre-Dame, tel que présenté par *madame Aubert et monsieur Ménard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-10

Demande de modification réglementaire - 200, rue Mousseau

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par le *Groupe RGM* ;

ATTENDU que cette demande vise à louer un local au 200, rue Mousseau à des fins d'entreposage ;

ATTENDU que cet usage est autorisé uniquement dans le parc d'affaires situé dans le périmètre urbain nord ;

ATTENDU la circulation de véhicules lourds qu'implique cet usage dans un quartier résidentiel ;

ATTENDU qu'il est préférable de restreindre les droits d'utilisation de cet immeuble compte tenu de son emplacement ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par le *Groupe RGM*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-11

Demande de modification réglementaire - 54, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par *Gestion Marc Saulnier inc.* ;

ATTENDU que cette demande vise à démolir la maison du 54, chemin de Lavaltrie pour agrandir l'aire de stationnement située en face des bureaux de l'entreprise *Coffrage Synergy* ;

ATTENDU le caractère commercial de ce pôle et la possibilité d'implanter un futur commerce à cet endroit ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par *Gestion Marc Saulnier inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-12

Demande d'autorisation de démolition - 54, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Gestion Marc Saulnier inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 54, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise à agrandir l'aire de stationnement contiguë qui dessert les employés de *Coffrage Synergy* ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite préserver le potentiel commercial de cet immeuble ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend refuser la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal refuse la demande démolition de l'habitation unifamiliale située au 54, chemin de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-13

Avis de motion - modification au plan d'urbanisme RRU1-2012

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Plan d'urbanisme n° RRU1-2012 afin de*

remplacer l'affectation agricole des lots 3 066 390, 4 286 954 ainsi qu'une partie des lots 3 065 915 et 5 600 546, par l'affectation péricommerciale.

2020-07-14

Adoption du projet de règlement RRU1-6-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le projet de règlement numéro RRU1-6-2020 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de remplacer l'affectation agricole des lots 3 066 390, 4 286 954 ainsi que d'une partie des lots 3 065 915 et 5 600 546, par l'affectation péricommerciale, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat - absence de demande de participation à un référendum - règlement 271-2020

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 271-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins d'exiger des équipements de recharge de véhicules électriques, de modifier les dispositions de droits acquis et de modifier les usages de la zone A-27.*

2020-07-15

Adoption du règlement 271-2020

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 271-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins d'exiger des équipements de recharge de véhicules électriques, de modifier les dispositions de droits acquis et de modifier les usages de la zone A-27, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-16

Demandes de soumissions publiques pour divers projets

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour les projets suivants :

- Travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales pour diverses rues (secteur des rues Arcand et du Bord-de-l'Eau) ;
- Travaux de mise aux normes du dépôt de neiges usées et réfection de diverses rues
- Acquisition de pompes pour la station de pompage Charland
- Travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131
- Services professionnels pour la surveillance de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-17

Adjudication de contrat - Travaux de remplacement et d'installation de glissières de sécurité

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux de remplacement et d'installation de glissières de sécurité, octroie au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme *Les Glissières Desbiens inc.*, ledit contrat, pour une somme de 84 305,42 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement numéro 269-2020 décrétant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-18

Demande de certificat d'autorisation au MELCC - Urbanisation d'une partie de la route 131

ATTENDU que la firme *Shellex Infrastructures* (436884 Canada inc..) a été mandatée par la Ville de Lavaltrie (Résolution no 2018-02-10) pour la préparation des plans et devis, dans le cadre du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131 ;

ATTENDU que le projet d'urbanisation d'une partie de la route 131, qui consiste à des travaux d'installation de conduites d'eau potable et d'égouts ainsi qu'à la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, entre la rue Donat-Héneault et le rang Saint-Jean Sud-Est, nécessite un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le consultant *Shellex Infrastructures* (436884 Canada inc..) soit autorisé à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour le projet d'*Urbanisation d'une partie de la route 131* ;

Que la Ville de Lavaltrie autorise *Shellex Infrastructures* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et/ou permis auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray ainsi que les services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre du projet : Urbanisation d'une partie de la route 131 ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mis en place dans le cadre de ce projet et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

Qu'afin de couvrir les frais exigibles pour l'étude de la demande, le conseil municipal autorise l'émission de deux chèques à l'ordre du ministre des Finances du Québec, aux montants de 692 \$ et 2 006,32 \$;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 415 00 411 - *Honoraires professionnels*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-19

Autorisation d'engagement des sommes pour les événements Rythmes et courant 2021

ATTENDU que la programmation 2020 des événements Rythmes et courant proposée par la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* s'avérait de très grande qualité ;

ATTENDU que la *Coopérative* a réussi à reporter l'ensemble de la programmation en 2021, et ce, en maintenant la majorité des cachets prévus en 2020 ;

ATTENDU que la programmation proposée aura des retombées économiques pour Lavaltrie et pour l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal bonifie de 5 000 \$ le poste budgétaire 02 702 95 699 *Soutien à la diffusion culturelle* pour le budget de 2021 ;

Que cette somme supplémentaire permettra de reporter la globalité de la programmation 2020 pour les événements Rythmes et courant 2021 et d'ainsi assurer la qualité des spectacles à venir.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-20

Dépôt de projet au programme RésiliArt de la MRC de D'Autray - Oeuvre grandeur nature - Maison Rosalie-Cadron

ATTENDU le déploiement du plan *RésiliArt* de la MRC de D'Autray, conçu pour venir en aide aux artistes et aux organismes culturels de la région, dans le contexte de la COVID-19 ;

ATTENDU la présentation au conseil municipal du projet d'oeuvre grandeur nature déposé par la Maison Rosalie-Cadron, qui consiste à accueillir, en résidence, un artiste de renommée internationale sur le territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU que ce projet s'inscrit comme une activité de médiation culturelle prometteuse ;

ATTENDU que le projet s'intègre aux activités reconnues par l'entente culturelle intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie donne son appui à la Maison Rosalie-Cadron dans le cadre du dépôt du projet *Rosalie grandeur Nature* dans le cadre du plan *RésiliArt* de la MRC de D'Autray, et ce, dans le but d'accéder à une aide financière de 1 950 \$;

Que la Ville accorde une aide financière de 1 950 \$ à la Maison Rosalie-Cadron pour la réalisation de ce projet et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 702 96 699 *Projets spéciaux culturels* ;

Que la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Isabelle Champagne, soit mandatée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-21

Autorisation de signature - protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Samares

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente d'utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements, à intervenir entre le Centre de services scolaire des Samares et la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-22

Autorisation de signature - protocole d'entente avec le MAMH - aide financière PRIMADA

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole

d'entente à intervenir avec le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*, dans le cadre d'une entente régissant le *Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés*, relativement à une aide financière pour la réalisation de travaux de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-23

Autorisation de demande de stage - Service des Loisirs

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Karine Brousseau, conseillère en ressources humaines, à déposer une offre de stage en récréologie pour l'année 2021 ;

Que madame Brousseau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette offre de stage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-24

Demande de soutien financier - Microbrasserie D'Autray

ATTENDU que, dans le cadre de son exercice de planification stratégique 2018-2022, la Ville de Lavaltrie a choisi de mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la vitalité économique sur son territoire ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi du projet de la *Microbrasserie D'Autray*, située au 1968-1970 rue Notre-Dame, visant la réalisation de travaux de rénovation de son bâtiment, dans le but d'y donner un cachet plus attrayant au niveau architectural et d'y intégrer, entre autres, un salon de dégustation ;

ATTENDU que la Ville a proposé à la *Microbrasserie D'Autray* une démarche de revalorisation de son bâtiment par l'accompagnement de la conseillère en développement économique et par sa contribution à la production d'esquisses par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) ;

ATTENDU la demande de soutien financier de la *Microbrasserie D'Autray* dans le cadre de ce projet et la recommandation de la conseillère en développement économique qui y voient des retombées positives pour Lavaltrie ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de prendre part à l'essor de projets porteurs d'un point de vue économique et d'inciter les visiteurs à s'arrêter à Lavaltrie pour consommer localement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

Que le conseil municipal accorde une aide financière maximale de 10 000 \$ pour le projet de rénovation de façade de la *Microbrasserie D'Autray*, et ce, sous présentation de pièces justificatives ;

Que l'aide financière soit versée en un seul paiement, et ce, lorsque les conditions suivantes seront remplies :

- que toutes les parties du bâtiment (élévation, façade, murs latéraux, toiture, etc.) visibles de la rue soient uniformisées, au niveau des matériaux et de la couleur, à ceux illustrés aux esquisses du SARP ;
- que les travaux aient débuté dans les six mois suivant l'émission de la résolution d'octroi de l'aide financière ;
- que les travaux soient exécutés conformément aux esquisses du SARP (proposition numéro 1) et, tel que spécifié dans le permis de construction, dans les douze mois suivant l'émission dudit permis ;
- qu'un plan d'aménagement extérieur, incluant les espaces de stationnement, la terrasse et les aménagements paysagers, soit approuvé par le conseil municipal dans les 12 mois suivant l'émission du permis de construction ;
- que la structure de l'enseigne inutilisée soit retirée ;
- qu'avant d'être installée, la nouvelle enseigne en façade fasse l'objet d'une demande de permis PIIA et soit approuvée distinctement du projet de rénovation.

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 621 50 970 *Projets et activités - développement économique*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-25

Ajout de sujets à l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Modification de la date limite et du délai de réalisation des travaux - réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;
- Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-26

Modification de la date limite et du délai de réalisation des travaux - réaménagement du Boisé du Chemin du Roy

ATTENDU les travaux présentement en cours dans le cadre du réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;

ATTENDU le retard de plusieurs délais de livraison en lien avec la situation exceptionnelle de la COVID-19 ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de prolongation de travaux et d'un nouvel échéancier recommandés par monsieur Christian Bourget, surveillant de chantier pour l'entreprise KAP ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le nouvel échéancier de réalisation de travaux du projet de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy qui prévoit la fin des travaux au plus tard le 11 septembre 2020, lesquels sont réalisés par *Les Terrassements Multi-Paysages inc.*;

Que les clauses et pénalités prévues au devis recevront application en vertu de ce nouvel échéancier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-27

Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable

ATTENDU l'acceptation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'une aide financière pour soutenir la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité du site de prélèvement des installations de production d'eau potable ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que madame Andréanne Bergeron, conseillère en environnement, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention d'aide financière relative à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité, dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-28

Confirmation de statut - Technicienne en documentation

ATTENDU la nomination de *madame Sandra Lambert* au poste de technicienne en documentation à la Bibliothèque municipale, le 10 décembre 2019 par la résolution numéro 2019-12-24 ;

ATTENDU que, conformément à l'article 3.10 de la convention collective, *madame Lambert* a été soumise à une période d'essai de 575 heures ;

ATTENDU que *madame Lambert* a réussi cette période d'essai avec succès ;

ATTENDU que la Ville entend confirmer le statut de personne salariée régulière à temps partiel de *madame Lambert* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal confirme l'octroi d'un poste régulier à temps partiel à *madame Sandra Lambert*, à titre de technicienne en documentation à la Bibliothèque municipale ;

Que *madame Lambert* soit rémunérée à l'échelon 5, selon la grille salariale prévue pour ce poste ;

Que les conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée régulière à temps partiel ;

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 2019-12-24 en apportant la correction suivante à son dernier paragraphe : le mot *complet* est abrogé et remplacé par le mot *partiel*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-29

Réorganisation au Service des travaux publics - ouverture de poste et nominations

ATTENDU les départs au Service des travaux publics, les postes à doter et l'entente intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294 ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'ouverture d'un poste de magasinier-répartiteur régulier à temps complet présentée par la Direction générale ;

ATTENDU que le conseil est favorable à l'ouverture de ce poste ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste de magasinier-répartiteur régulier à temps complet ;

Que le conseil municipal procède aux nominations suivantes au Service des travaux publics :

- L'employé numéro 110122 au poste régulier à temps complet de journalier ;
- L'employé numéro 110123 au poste régulier à temps complet de manœuvre parcs et bâtiments ;
- L'employé numéro 110125 au poste régulier à temps complet de manœuvre parcs et bâtiments ;
- L'employé numéro 110134 au poste régulier à temps complet de manœuvre parcs et bâtiments ;
- L'employé numéro 110135 au poste régulier à temps partiel, 10 mois par année, de manœuvre parcs et bâtiments ;

- L'employée numéro 110136 au poste régulier à temps partiel, 6 mois par année, d'horticultrice ;

Que ces nominations entrent en vigueur en date du 7 juillet 2020 et que ces employés soient rémunérés selon la grille salariale prévue pour ces postes ;

Qu'en vertu de l'article 8.8 de la convention collective, ces employés soient soumis à une période d'essai d'un maximum de 3 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard de leur statut de personne salariée à temps complet ou à temps partiel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-30

Réorganisation aux Services administratifs - Entente et nomination

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un plan de réorganisation de la structure des Services administratifs et de la Direction générale déposé par l'Administration de la Ville ;

ATTENDU l'entente intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294 ;

ATTENDU l'abolition de la fonction de technicien en comptabilité et contrôleur financier ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'ouverture d'un poste de cadre intermédiaire régulier à temps complet de chef de division aux Services administratifs et aux Ressources humaines;

ATTENDU, l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre l'organisation et l'employée 20009 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède à l'ouverture d'un poste de cadre intermédiaire régulier à temps complet de chef de division aux Services administratifs et aux Ressources humaines;

Que le conseil municipal procède à la nomination de l'employée 20013 au poste de cadre intermédiaire régulier à temps complet de chef de division aux Services administratifs et aux Ressources humaines ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Danielle Perreault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de l'employé 20013 ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre l'organisation et l'employée 20009 ;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Danielle Perreault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail à durée déterminée de l'employée 20009.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du rapport Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 15 du règlement n° 256-2019 sur la gestion contractuelle, le trésorier dépose le rapport annuel du comité de surveillance concernant l'application de ce règlement.

2020-07-31

Droit de visite des fonctionnaires désignés - Affectations temporaires

ATTENDU le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 ;

ATTENDU les affectations temporaires des employées numéros 20017 et 20027 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal confie, aux employées 20017 et 20027, le droit de visite des fonctionnaires désignés prévu au règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 ;

Que ces affectations soient sur une base temporaire ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents établissant leurs responsabilités ainsi que leurs obligations quant à leur rôle d'officier et l'émission de constats d'infraction, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-32

Octroi de mandat à l'UMQ - Achat de différents bacs

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de

plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021 ;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs et mini-bacs de cuisine, dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long ;

Que la Ville de Lavaltrie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville de Lavaltrie pour l'année 2021 ;

Que, si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

Que, si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Lavaltrie s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et les autres conditions contractuelles ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Lavaltrie s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Lavaltrie à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville de Lavaltrie. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature ;

Que la Ville de Lavaltrie reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5 % ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-33

Octroi de mandat à l'UMQ - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : hypochlorite de sodium, pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, chaux calcique hydratée, charbon activé et silicate de sodium N ;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer hypochlorite de sodium et/ou PAX-XL6 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

Que la Ville de Lavaltrie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'hypochlorite de sodium et/ou PAX-XL6 nécessaires aux activités de notre organisation municipales ;

Que la Ville de Lavaltrie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Lavaltrie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

Que la Ville de Lavaltrie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que la Ville de Lavaltrie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non membres de l'UMQ ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-34

Option d'achat sur une voie de circulation - Changement de propriétaire

ATTENDU que le conseil municipal a été mis au fait de la vente, par *monsieur André Saulnier*, d'une voie de circulation érigée sur sa propriété et pour laquelle la Ville détient une option d'achat ;

ATTENDU que le conseil municipal, dans le but d'assurer la protection d'une partie de son réseau routier, et de permettre la mise en place potentielle d'une future voie de contournement souhaite maintenir cette entente avec le nouveau propriétaire, *9410-6283 Québec Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que les obligations d'entretenir et de maintenir le chemin en état soient transférées au nouveau propriétaire, *9410-6283 Québec Inc.* ;

Que la Ville de Lavaltrie maintienne son droit d'acquérir l'emprise de ce chemin pour une somme nominale de 1 \$, lorsque le conseil municipal en fera la demande ;

Que les engagements pris par *9410-6283 Québec Inc.* lient ses ayants droit et successeurs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-35

Adoption du règlement 273-2020

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 273-2020 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de réhabilitation du*

poste de pompage Charland, et de procéder à ces fins, à un emprunt de 615 300 \$, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-36

Mandats - Procureur et arpenteur-géomètre - réserve pour fins publiques sur les lots de la presqu'île

ATTENDU que dans le cadre de sa planification stratégique, le conseil municipal entend favoriser la mise en place d'infrastructures de détente en bordure du fleuve ;

ATTENDU que dans cette perspective, le conseil souhaite mettre en valeur certains secteurs de la ville à des fins de conservation, de préservation et pour en faire des biens à usage collectif ;

ATTENDU qu'un secteur en particulier, connu localement comme étant la « Presqu'île du Domaine des Riverains » présente des caractéristiques qui le rende impropre au développement résidentiel en raison de la présence de zones inondables, de milieux humides, et qu'il est d'ores et déjà soumis à un zonage de type « espace vert » ;

ATTENDU que ce secteur compte déjà un immeuble qui est la propriété de la Ville et qui pourrait être aménagé en parc nature, favorisant ainsi sa mise en valeur dans le respect des principes de conservation et de préservation du milieu ;

ATTENDU que pour rendre un tel projet viable, les superficies doivent cependant être augmentées, en y joignant les lots voisins de la presqu'île ;

ATTENDU que, de l'avis du conseil, un parc nature érigé sur l'ensemble de la « Presqu'île du Domaine des Riverains » constituerait un site privilégié pour la mise en place d'une infrastructure publique de détente en bordure du fleuve Saint-Laurent, tout en assurant la préservation et la conservation d'un milieu naturel largement situé en zone inondable, composé de milieux humides dont la préservation est importante ;

ATTENDU qu'il a été constaté certains agissements incompatibles avec la réglementation provinciale et municipale applicable à cet endroit, tels des coupes d'arbres, des feux à ciel ouvert ainsi que la tonte de la végétation ;

ATTENDU les pouvoirs que le législateur a accordés aux villes d'acquérir des immeubles et d'en posséder à titre de réserve foncière pour fins de parc, notamment ;

ATTENDU que l'acquisition et l'aménagement de parcs nature, est une compétence que le législateur a accordée aux villes ;

ATTENDU qu'il est important, aux yeux du conseil, d'assurer une protection accrue du secteur, jusqu'à ce qu'un processus d'acquisition ordonné soit conclu ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Que le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques, en conformité avec les dispositions des articles 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* et 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* contre les immeubles ci-après décrits :

- 5 138 839
- 3 161 453
- 3 161 450 et 3 191 742
- 3 161 434
- 3 191 743

Que soit ratifié le mandat des procureurs de la Ville, le cabinet *Bélanger Sauvé*, pour procéder aux démarches nécessaires afin de voir à l'inscription d'un avis de réserve foncière en regard des lots précédemment mentionnés et que ceux-ci en fassent rapport au conseil ;

Que le conseil municipal retienne les services de Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, du cabinet *Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres*, afin de produire les descriptions techniques et plans nécessaires à la démarche de réserve foncière, à des fins publiques, précédemment décrite ;

Que le conseil municipal retienne les services du cabinet d'évaluateur *Paris Ladouceur* pour accompagner la Ville dans la démarche ci-avant décrite ainsi que dans toute démarche subséquente devant conduire à un processus d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, mesdames les conseillères, Lisette Falker et Danielle Perreault déclarent qu'elles ne participeront pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait que madame Falker a un lien d'emploi avec cet organisme et que madame Perreault siège sur le conseil d'administration de cet organisme ; donc elles se retirent et s'abstiennent de voter.

2020-07-37

Appui - Réseau des femmes élues de Lanaudière

ATTENDU que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

ATTENDU que la mission du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et d'outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le soutien, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du RFEL en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie le RFEL par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons - élus*.

Afin de constituer le quorum, monsieur le Maire, Christian Goulet participe au vote sur cette proposition.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, mesdames les conseillères, Lisette Falker et Danielle Perreault réintègrent leur siège.

2020-07-38

Autorisation de paiement de divers projets

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 237-2018 - Remplacement, acquisition et installation de différents équipements nécessaires au traitement de l'eau potable

Allen Entrepreneur général inc.	Coupon 1259	100 370,17 \$
---------------------------------	-------------	---------------

Règlement 254-2019 - Travaux de réfection du pavage et du drainage sur différentes rues et parties de rues

Pavage JD inc.	Coupon 1260	239 276,32 \$
----------------	-------------	---------------

Règlement 269-2020 - Dépenses en immobilisations

Excavation Normand Majeau inc.	Coupon 1261	170 310,54 \$
--------------------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables

d'activités budgétaires, pour la période du 26 mai au 25 juin 2020, ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 26 juin 2020.

2020-07-39

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 juin au 6 juillet 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 192 368,12 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 3 juillet 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-40

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7^e jour du mois de juillet 2020.

Christian Goulet, maire